



asset  
management

INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

Paris Cedex 15 75015

T 01 53 15 70 00

[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# CPR MEZZO

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

---

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>12</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>26</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>27</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>28</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>34</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>39</b>
Bilan Actif	40
Bilan Passif	41
Hors-Bilan	42
Compte de Résultat	44
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>45</b>
Règles et méthodes comptables	46
Evolution de l'Actif net	51
Compléments d'information	52
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	60
Inventaire	61
<b>Annexe(s)</b>	<b>65</b>
Information SFDR	66

## Produit

# CPR Mezzo - P

FR0010325605 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Mezzo, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obli. & titres créance int.

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Mezzo, vous investissez dans un portefeuille de gestion diversifiée internationale qui mène une gestion active.

L'objectif de gestion vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, et ce dans les pays développés et/ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit.

Le FCP adoptera une approche de type "performance absolue" cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée à un indice de référence de marché. Le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 110% de son actif net en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays OCDE.

L'exposition nette aux actions sera gérée à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -6 et + 12.

L'exposition à la dette d'émetteurs publics ou privés non OCDE est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 110% de l'actif net sur toutes les devises dont 30% maximum de l'actif net sur les devises pays hors OCDE.

L'exposition crédit peut être effectuée sur toutes catégories de notation, avec

une limite de 60% de l'actif net sur la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le FCP pourra également s'exposer aux matières premières à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Mezzo.

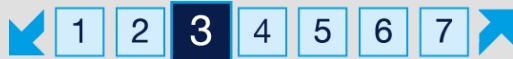
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 420	€6 270
	Rendement annuel moyen	-45,8%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 270	€8 230
	Rendement annuel moyen	-17,3%	-6,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 550	€9 520
	Rendement annuel moyen	-4,5%	-1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 080	€11 130
	Rendement annuel moyen	10,8%	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€613	€843
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,26% avant déduction des coûts et de -1,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette pourcentage s'agit d'une estimation.	76 EUR
Coûts de transaction	de 0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Mezzo conformément au prospectus de CPR Mezzo.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Produit

# CPR Mezzo - I

FR0011486661 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Mezzo, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obli. & titres créance int.

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Mezzo, vous investissez dans un portefeuille de gestion diversifiée internationale qui mène une gestion active.

L'objectif de gestion vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, et ce dans les pays développés et/ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit.

Le FCP adoptera une approche de type "performance absolue" cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée à un indice de référence de marché. Le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 110% de son actif net en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays OCDE.

L'exposition nette aux actions sera gérée à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -6 et + 12.

L'exposition à la dette d'émetteurs publics ou privés non OCDE est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 110% de l'actif net sur toutes les devises dont 30% maximum de l'actif net sur les devises pays hors OCDE.

L'exposition crédit peut être effectuée sur toutes catégories de notation, avec

une limite de 60% de l'actif net sur la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le FCP pourra également s'exposer aux matières premières à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Mezzo.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 420	€6 270
	Rendement annuel moyen	-45,8%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 260
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-6,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 560	€9 540
	Rendement annuel moyen	-4,4%	-1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 110	€11 130
	Rendement annuel moyen	11,1%	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€578	€737
Incidence des coûts annuels**	5,8%	2,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,96% avant déduction des coûts et de -1,56% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,45% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	43 EUR
Coûts de transaction	de 0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Mezzo conformément au prospectus de CPR Mezzo.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).



## Produit

# CPR Mezzo - R

FR0013494911 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Mezzo, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obli. & titres créance int.

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Mezzo, vous investissez dans un portefeuille de gestion diversifiée internationale qui mène une gestion active.

L'objectif de gestion vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, et ce dans les pays développés et/ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit.

Le FCP adoptera une approche de type "performance absolue" cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée à un indice de référence de marché. Le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 110% de son actif net en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays OCDE.

L'exposition nette aux actions sera gérée à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -6 et +12.

L'exposition à la dette d'émetteurs publics ou privés non OCDE est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 110% de l'actif net sur toutes les devises dont 30% maximum de l'actif net sur les devises pays hors OCDE.

L'exposition crédit peut être effectuée sur toutes catégories de notation, avec

une limite de 60% de l'actif net sur la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le FCP pourra également s'exposer aux matières premières à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Mezzo.

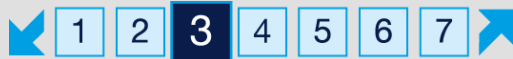
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 420	€6 270
	Rendement annuel moyen	-45,8%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 300	€8 200
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-6,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 560	€9 510
	Rendement annuel moyen	-4,4%	-1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 020	€11 130
	Rendement annuel moyen	10,2%	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€596	€790
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,04% avant déduction des coûts et de -1,66% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	63 EUR
Coûts de transaction	de 0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Mezzo conformément au prospectus de CPR Mezzo.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

## Compte rendu d'activité

### Juillet 2022

Une forte incertitude a continué de dominer au cours du mois de juillet alors que le risque de stagflation augmente et que le reste du newsflow macro mitigé (flux faibles et erratiques du gaz transitant par le gazoduc Nordstream 1, données d'activité économique.) n'a pas été particulièrement porteur. Les prix à la consommation (IPC) ont en effet augmenté plus qu'attendu en juillet : l'inflation en zone Euro est passée de 8,6% en juin à 8,9% en juillet, l'inflation sous-jacente grimpe de 3,7% à 4%. Le PIB de la zone Euro au deuxième trimestre a connu un rebond inattendu à 0,7% (0,5% au premier trimestre), bénéficiant probablement de l'effet de réouverture entraînant une hausse de la consommation et des exportations tirées par les services et le tourisme. Parmi les grandes économies, l'Allemagne a été le pays le moins performant avec une croissance nulle au deuxième trimestre. La France a renoué avec la croissance avec une activité de 0,5% après une contraction de -0,2% au premier trimestre. Le PIB de l'Italie a augmenté de 1%, celui de l'Espagne de 1,1%, la demande intérieure étant le principal moteur de sa croissance. Enfin, l'économie aux États-Unis s'est de nouveau contractée au deuxième trimestre de -0,9% en rythme trimestriel annualisé (-1,6% au premier trimestre), configurant ainsi une récession dite technique. En réponse à cet environnement économique, les banques centrales ont maintenu leur ton « hawkish » et leur objectif principal de réduire le niveau de l'inflation. La BCE a frappé fort en relevant ses taux directeurs de 50pbs, ramenant ainsi le taux de dépôt de -0,5% à zéro. Elle a également annoncé la création d'un nouvel outil anti-fragmentation, l'IPT (instrument de protection de la transmission), qui devrait assurer une transmission équitable de la politique monétaire dans toutes les juridictions de la zone Euro. La Fed a de même poursuivi le resserrement de sa politique monétaire et relevé de 75pbs ses taux directeurs lors du FOMC de juillet. Si la Fed reste particulièrement préoccupée par la lutte contre l'inflation et est déterminée à continuer de relever les taux pour ralentir la demande, les propos de Jerome Powell en fin de mois ont toutefois paru adoucir son discours sur le resserrement monétaire à venir. Cette crainte grandissante d'un ralentissement économique s'est matérialisée en une nette revue à la baisse des anticipations de marché des prochaines hausses de taux (notamment en zone Euro) et un repli très fort des taux souverains : le taux 10 ans US termine le mois à 2,65% (en baisse de -36pbs sur le mois), tandis que le 10 ans allemand s'établit à 0,82%, soit -52pbs par rapport à juin. Le spread BTP/Bund atteint cependant 221pbs, en hausse de +28pbs. Il s'était écarté plus fortement (230pbs) lors de la démission du Premier ministre Draghi, entraînant un vote de confiance clivant et serré où les partis centre-droits s'étaient abstenus de voter, mettant ainsi les projecteurs sur la crise du gouvernement italien. Cet environnement incertain et sans tendance claire a induit une forte volatilité sur les actifs risqués qui a été nettement en faveur des produits de taux, et à plus forte raison du crédit qui a d'autant plus profité d'une saison de résultats globalement satisfaisants jusqu'à présent, et d'un marché primaire remarquablement calme. Les marchés de crédit ont ainsi continué de performer avec une compression des primes de crédit à la fois sur les indices synthétiques (prime de l'Itraxx Main plus serrée de -19pbs, -70pbs pour le High Yield Xover) et les marchés cash qui ont bénéficié de la conjonction de la baisse des taux et des primes de crédit : +4.65% de performance totale pour l'indice BoAML Euro Corporate IG (record absolue de performance mensuelle). Rattrapant en partie leur sous-performance notable depuis le début d'année, les secteurs industriels (transport, énergie), l'immobilier et les segments haut bêta (hybrides et BB) ont figuré en tête du rallye du mois de juillet.

### Août 2022

Les indicateurs avancés publiés le mois dernier se sont inscrits à la baisse et se rapprochent des niveaux de récession. L'inflation reste en effet extrêmement élevée et les banques centrales sont confrontées au dilemme entre la lutte contre l'inflation et la préservation de la croissance. Cet environnement a inévitablement alimenté une forte volatilité qui a marqué le mois d'août. L'indice PMI manufacturier de la zone euro a surpris à la baisse, atteignant 49,6, confirmant la décélération de l'activité commerciale. L'Allemagne souffre particulièrement alors que les économies reposant davantage sur les services ou le tourisme, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, ont mieux résisté. En revanche, les indicateurs CPI dans la zone euro ont atteint un niveau record de 9,1% en août, le plus haut niveau depuis la création de l'euro sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les prix du gaz et de l'électricité poursuivent leur tendance à la hausse en Europe, atteignant des niveaux record dans la perspective de coupures de l'approvisionnement en gaz en provenance de Russie. En réponse à ces publications économiques, les banques centrales ont maintenu leur position « hawkish » avec pour principal objectif de ralentir l'inflation. J. Powell a ainsi réitéré, notamment à l'occasion du symposium économique de Jackson Hole, l'engagement de la Fed à lutter contre

l'inflation, mais a également reconnu que le relèvement des taux et la réduction du bilan de la banque centrale entraîneront une certaine "difficulté". Les marchés ont fortement réagi à la nouvelle position belliciste du président de la Fed, comprenant le sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Le dollar américain marque le troisième mois de gains par rapport à ses homologues, résultat de la position dominante de la Fed sur le resserrement agressif de la politique monétaire. La BCE semble quant à elle vouloir accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt face à la hausse de l'inflation, bien qu'elle soit confrontée à la fragmentation économique de la zone euro. Les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs indiquent qu'une augmentation de 50bp est accordée le 8 septembre et que 75bp devient de plus en plus probable. À l'instar de la FED, la BCE préfère agir plus tôt et avec force pour éviter un cycle de hausse des taux plus dommageable pour la croissance et plus durable. Néanmoins, les gouverneurs de la BCE ont opté pour une approche "réunion par réunion", laissant une marge de manœuvre pour adapter la politique monétaire à un environnement très incertain. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3,2% (en hausse de +54pbs sur le mois), tandis que le Bund 10 ans a terminé le mois à 1,54%, soit +72pbs par rapport à juillet. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 233pbs, en hausse de +24pbs, dans un scénario d'incertitudes économiques et politiques dues à sa forte exposition aux prix du gaz et aux élections à venir en septembre. Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée et les fortes hausses de taux ont impacté significativement les valorisations obligataires, notamment sur l'Investment Grade Euro (-4.2% de performance totale dont -3.7% de contribution négative des taux souverains). Plus sensible à cette forte remontée de taux, le crédit Investment Grade a par ailleurs vu sa prime s'écarter de +15pbs (+19pbs pour la partie dérivée Itraxx Main) tandis que le High Yield a mieux résisté et sa prime s'est même resserrée (-24pbs sur la partie cash bonds mais +79pbs pour le Xover, induisant un écart important de valorisation entre les deux segments). Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Le marché primaire a enfin été particulièrement actif (38Mds€ sur le mois), notamment sur la dernière semaine où un rattrapage s'est opéré et de nombreux émetteurs sont venus sur le marché alors que les Banques Centrales durcissent leur discours et laissent présager une poursuite de la remontée des taux d'emprunt.

## Septembre 2022

Les marchés sont restés volatils face aux tensions géopolitiques, à l'inflation persistante et au ralentissement de la croissance. Les banques centrales sont restées focalisées sur le risque de "désancrage" des anticipations d'inflation plutôt que par les risques baissiers pesant sur la croissance. La forte inflation est due à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, à la forte demande dans le secteur des services, et aux goulets d'étranglement de l'offre. La crise énergétique s'est aggravée dans la zone euro, intensifiant les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé à l'unanimité de relever les taux directeurs de 75 points de base, en raison des préoccupations liées au risque de hausse de l'inflation. Compte tenu du niveau très élevé de l'inflation, la BCE est déterminée à « concentrer » les hausses de taux et à « normaliser » rapidement les taux directeurs et devrait maintenir une position « hawkish » dans les mois à venir. Lors de l'événement du Conseil atlantique à Francfort, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a répété que même si la croissance ralentit considérablement, les taux d'intérêt devront augmenter : « Nous ferons ce que nous devons faire, c'est-à-dire continuer à relever les taux d'intérêt au cours des prochaines réunions ». Comme prévu, le FOMC a procédé à une troisième hausse consécutive de 75 points de base, portant le taux des fonds fédéraux à 3,25%, et s'est engagé à relever ses taux de manière agressive face aux pressions inflationnistes dans une économie soutenue par un marché du travail très résistant et robuste. Malgré le ralentissement de la croissance, le marché du travail est resté extrêmement tendu, avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans, des offres d'emploi proches de leurs plus hauts niveaux historiques et une croissance élevée des salaires. La Fed veut maintenant pousser les taux directeurs au-dessus de 4,5% en 2023. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3,8% (en hausse de 56bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,10%, soit +55bps par rapport à août. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 239bps, stable à l'approche des élections générales, qui n'ont pas offert de surprises majeures. Sur le front de l'évolution des prix, l'inflation progresse et reste bien au-dessus des objectifs des banques centrales. L'inflation annuelle américaine progresse de 8.3% en août après 8.5% en juillet, et l'indice sous-jacent progresse de 6.3% en août après 5.9% en juillet en glissement annuel. L'inflation flash dans la zone euro sur septembre est en hausse de +10.0% contre 9.1% en août sur un an et l'inflation annuelle sous-jacente accélère de +4.3% à +4.8%. Dans ce contexte d'actions prononcées des banques centrales, les taux réels remontent fortement. L'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund€i 10 ans est en baisse

de 2.31% à 2.09% fin septembre. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans recule de 2.48% à 2.15% fin septembre. Le pétrole WTI a baissé de 90\$ le baril à 80\$ fin septembre sur craintes de ralentissement économique. Le swap inflation France échéance 2060 progresse sur le mois à 2.82% fin aout à 2.97% fin septembre. Enfin, le dollar s'est apprécié sur le mois, de 1.00 contre euro à 0.98. L'or est en baisse sur le mois de 1726\$ à 1670\$. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs (dernières nouvelles de la guerre actuelle entre l'Ukraine et la Russie, victoire décisive de l'extrême droite aux élections législatives en Italie, mini-budget controversé du nouveau gouvernement britannique). Cette dégradation est observable sur les niveaux des primes des indices dérivés Itraxx Main (+15 pbs à 135 pbs) et Xover (+53pbs à 641pbs) qui atteignent des sommets depuis le début d'année. Sur les marchés cash, ce net repli (-3.47% en performance pour l'indice BoaML Euro Corporate) est en grande partie imputable à la hausse des taux souverains (-2.9% de contribution) même si la partie crédit a contribué négativement (avec un écartement de +23pbs à 221pbs pour la prime contre souverain, -0.88% en performance). Les segments haut bêta et High Yield ont logiquement souffert davantage (-3.99% pour le High Yield, -4.10% pour les Corporate Hybrids qui constitue le segment qui a le plus sous-performé sur le mois). Les nouvelles émissions sont victimes de la montée de cette aversion au risque : avec plus de la moitié de l'année écoulée, les émissions Investment Grade et High Yield finiront certainement à un niveau inférieur à celui de l'année dernière, à l'exception des émissions financières seniors qui ont été plus nombreuses qu'il y a un an.

## Octobre 2022

En octobre, la situation des banques centrales reste compliquée, préoccupées par le risque de désancrage des anticipations d'inflation, mais aussi par les risques de baisse de la croissance. Ainsi, en octobre, la BCE a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation et a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché. L'inflation reste « beaucoup trop élevée » et « restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée ». La BCE semble également préoccupée par l'évolution de la croissance et s'attend à un nouvel affaiblissement de l'activité économique pour le reste de l'année et le début de l'année prochaine. La nouvelle communication laisse entrevoir une poursuite des hausses de taux moins agressive. La BCE poursuivra son approche « réunion par réunion », mais en tenant compte de la croissance. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). L'attention des marchés est également focalisée sur la FED et sur un futur ralentissement des hausses de taux, dans un contexte où l'économie américaine est plus résistante que prévu, avec un marché du travail toujours solide, ayant créé 437 000 emplois en septembre. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75% à 4%, le niveau le plus élevé depuis 2008. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 4,04% (en hausse de 22 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,13%, soit +3 pb par rapport à septembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 214bps, en baisse de 25pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 9bps et 8bps, respectivement. Sur le front de l'évolution des prix, les indicateurs d'inflation dans la zone euro ont atteint un niveau record de 10,7% en octobre, soit un nouveau sommet pour le douzième mois consécutif, supérieur aux prévisions des enquêtes (10,3%) et à 9,9% en septembre. L'inflation de base a augmenté à 5%, contre 4,8% le mois précédent. L'inflation annuelle américaine progresse de 8.2% en septembre après 8.3% en aout, et l'indice sous-jacent progresse de 6.6% en septembre après 6.3% en aout en glissement annuel. L'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund€i 10 ans est en hausse de 2.09% à 2.36% fin octobre. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans progresse de 2.15% à 2.51% fin octobre. Le pétrole WTI a progressé de 80\$ le baril à 86.5\$ fin octobre suite à la baisse de production décidée début octobre par l'OPEP. Le swap inflation France échéance 2060 progresse sur le mois à 2.97% fin septembre à 3.23% fin octobre. Enfin, le dollar s'est déprécié sur le mois, de 0.98 contre euro à 0.99. L'or est en baisse sur le mois de 1670\$ à 1640\$. Les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre malgré un mois riche en événements (démission inattendue du Premier ministre du Royaume-Uni, publication de l'inflation de la zone euro à 9,9%). Les primes de crédit se sont ainsi resserrées nettement sur la partie dérivée qui avaient atteint des records sur l'année (-21 pbs à 114 pbs pour l'Itraxx Main, -86 pbs à 555 pbs pour le Xover). De façon similaire sur les marchés cash, ce resserrement est plus fort sur le High Yield que l'Investment Grade (-45pbs à 580 pbs pour l'indice BoaML Euro High Yield contre -5 pbs à 216 pbs pour l'indice BoaML Euro Corporate). En termes de performance totale, la hausse des taux a toutefois grevé une partie de ce gain sur la partie crédit (+0.47% de contribution de la partie crédit de l'Euro Investment Grade

mais +0.19% en performance totale sur le mois). Il est également à noter que la légère compression des primes de crédit sur l'Investment Grade est imputable au resserrement des swap spreads qui ont également reflué (entre -5 pbs et -10 pbs sur la courbe). Du reste, si les secteurs de l'Auto, de l'Energie et des biens de consommation ont le mieux performé, le secteur de l'immobilier continue nettement de sous-performer, en particulier sur le segment hybride (du fait de sa forte sensibilité aux taux d'intérêt). L'activité du marché primaire, en hausse par rapport au mois de septembre, continue malgré tout de rester sur des niveaux réduits (11Mds€ sur le segment Investment Grade, 0.4Md€ sur le High Yield).

## Novembre 2022

En novembre, même si c'est sur des niveaux encore très élevés, la dynamique d'inflation commence à s'atténuer dans les principales économies avec des surprises à la baisse aux États-Unis et dans la zone euro selon les dernières données. Sur le volet des politiques monétaires, les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs ont indiqué des divergences quant à l'ampleur de la prochaine hausse des taux d'intérêt qui aura lieu en décembre - certains privilégiant 50 points de base et d'autres 75 points de base pour maîtriser l'inflation. Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt et qu'il fallait ramener l'inflation à son objectif à moyen terme. Aux US, le président de la Fed a envoyé des signaux concernant la modération du rythme des hausses de taux à partir de la prochaine réunion de politique générale en décembre. Il a également laissé entendre que, malgré les chiffres de l'inflation d'octobre, le marché du travail devrait s'assouplir sensiblement. Dans ce contexte, sur le marché obligataire, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3,60% (en baisse de 44 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,92%, soit -22 pbs sur le mois. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 193bps, soit une baisse de 21 pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 6,7bps et 4,3bps, respectivement. La bonne performance globale des actifs risqués étant attribuable à un changement de sentiment à l'égard des banques centrales, celles-ci semblant disposées à réduire progressivement le rythme des hausses de taux. Sur le front de l'évolution des prix, les indicateurs de l'IPC dans la zone euro sont tombés à 10% en novembre, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie, inférieure aux attentes des enquêtes (10,4%) et en baisse par rapport aux 10,7% d'octobre. Pour la première fois en 18 mois, le ralentissement de l'inflation est dû à une légère diminution des chiffres de l'IPC de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce, ainsi qu'à une baisse de celui des Pays-Bas (de 16,8% à 11,2% en raison d'un changement dans l'intégration de la facture de gaz des ménages), même si l'inflation reste à deux chiffres. L'inflation de base est restée stable à 5% en novembre. L'inflation annuelle américaine progresse de 7.7% en octobre après 8.2% en septembre, et l'indice sous-jacent décélère de 6.6% en septembre à 6.3% en octobre en glissement annuel. L'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund€i 10 ans est en baisse de 2.36% à 2.29% fin novembre. Ainsi, le taux réels 10 ans Bund est en repli de 15 pbs sur le mois de -0.22% à -0.37%. Aux États-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans baisse de 2.51% à 2.37% fin novembre. Le baril de pétrole WTI a reculé de 86.5\$ fin octobre à 79.7\$ fin novembre. Le swap inflation France échéance 2060 progresse sur le mois à 3.23% fin octobre à 3.28% fin novembre. Enfin, le dollar s'est déprécié sur le mois, de 0.99 contre euro à 1.04. L'or est en hausse sur le mois de 1655\$ à 1760\$. Les premiers signaux d'une inflation ralentie et d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales ont également reconforté les marchés du Crédit qui ont fortement rebondi en Novembre. Les primes de crédit ont continué de se resserrer sur la partie dérivée (-22 pbs à 92 pbs pour l'Itraxx Main, -96 pbs à 459 pbs pour le Xover) tandis que les marchés cash ont largement suivi ce rallye, aussi bien sur l'Investment Grade (-37 pbs à 179 pbs pour l'indice BoaML Euro Corporate) que sur le High Yield (-74 pbs à 506 pbs pour l'indice BoaML Euro High Yield contre). En termes de performance totale, ce resserrement a fortement contribué au rebond du marché (contribution du crédit à hauteur de +2.19% à la performance totale de +2.79%). Parmi les secteurs qui ont le plus profité de ce rallye, l'Immobilier rebondit nettement (-117 pbs de resserrement) après avoir sous-performé depuis le début d'année, de même que les secteurs des Transports et des Utilities. Le marché primaire a enfin poursuivi sa lancée initiée mi-octobre avec de nombreuses opérations primaires, en particulier sur l'Investment Grade (60Mds€ émis) tandis que l'activité reste atone sur le High Yield (2Mds€ contre 12Mds€ l'an passé sur la même période).

## Décembre 2022

L'incertitude a persisté sur les marchés au cours du mois de décembre. Le spectre d'une récession et l'attitude hawkish des banques centrales dont la priorité est de lutter contre l'inflation, restent les principales préoccupations. La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2,0%. Mais elle a délivré un discours hawkish inattendu, plus ferme qu'en octobre,

soulignant que « les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier ». Lors de la conférence de presse, la Présidente C. Lagarde, bien que réitérant une approche toujours dépendante des données, a confirmé une sorte de préengagement quant à la future trajectoire des taux (une hausse à un rythme régulier de 50 points de base actuellement) afin d'atteindre le resserrement significatif nécessaire. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation de base pour l'année prochaine à 4,2% et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Les pressions sur les prix restent fortes dans tous les secteurs, les coûts de l'énergie étant transférés à l'ensemble de l'économie et l'euro se dépréciant. La croissance des salaires se renforce, soutenue par un marché du travail robuste et un certain rattrapage pour compenser l'inflation chez les travailleurs. En ce qui concerne la croissance, la BCE prévoit une légère récession, de courte durée au cours du quatrième trimestre 2022 et du premier trimestre 2023, suivie d'une reprise, stimulée par la réduction des goulets d'étranglement de l'offre, la réouverture de la Chine, la vigueur du marché du travail et les effets de base sur l'énergie. Du côté de la Fed, celle-ci a augmenté ses taux directeurs de 50 points de base, portant le taux Fed Funds à 4,25-4,50%, ce qui représente une modération après quatre hausses consécutives de 75 points de base. La réduction de la taille du bilan de la Fed devrait se poursuivre, et se situer autour de 1 milliard de dollars en 2023. La Fed a également revu ses prévisions de croissance en forte baisse, de 1,2% à 0,5% en 2023, et en légère baisse, de 1,7% à 1,6% en 2024. L'inflation aux États-Unis a poursuivi sa baisse, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Les projections de la Fed concernant l'indice des prix à la consommation ont été révisées à la hausse, passant de 3,1% à 3,5% en 2023, de 2,3% à 2,5% en 2024, tandis que les prévisions pour 2025 restent inchangées à 2,1%. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87% (en hausse de 27pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 2,55%, soit +63pbs par rapport à novembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 211pbs, soit une hausse de 18pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont écartés de 6bps et 5bps, respectivement. Décembre a marqué la fin du rallye pour les actifs risqués qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par le président de la Fed, M. Powell, que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. Le Crédit a dans ce contexte bien tenu puisque l'essentiel de la performance négative (-1,62% pour l'indice BoAML Euro Corporate) provient de la forte poussée des taux souverains (-2,34% de contribution négative de l'effet taux) tandis que les primes se sont resserrées (-13pbs à 167pbs contre souverain, +0.72% de la contribution de la partie crédit). Le High Yield européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de -0,73% (-12pbs de resserrement de primes). Au sein de la classe d'actifs, les obligations subordonnées ont surperformé, notamment les Corporate hybrides (-0,25% de performance totale, resserrement -25pbs sur la prime moyenne).

## Janvier 2023

Le mois de janvier s'est terminé sur une note stable et les marchés ont dans l'ensemble bien performé, avec les actifs risqués en première ligne. L'inflation dans la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%) pour atteindre son niveau le plus bas depuis 8 mois, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, tandis que l'inflation de base, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un niveau record de 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année en enregistrant une hausse de 0,1%. La France, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une expansion, tandis que les économies de l'Allemagne et de l'Italie se sont contractées. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, notamment grâce aux politiques fiscales et à la météo clémente, qui ont contribué à réduire la consommation de gaz. Après des publications plus « hawkish » de la BCE depuis décembre, la prochaine réunion est prévue pour la première semaine de février et les marchés s'attendent à une hausse des taux de 50 points de base. Il est désormais prévu que le taux terminal soit supérieur à 3%. Du côté des États-Unis, l'économie montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. L'économie américaine a ainsi progressé de 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. La confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed et les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux de 25 points de base lors de la réunion de février. La Fed reste cependant préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation de base des services. La Fed devrait poursuivre la réduction de son bilan d'environ 1 milliard de dollars en 2023. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de -37pbs sur le mois) tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,29%, soit



une baisse de -29pbs par rapport à décembre. Le spread italien par rapport à l'Allemagne a terminé le mois à 185pbs, un resserrement de -26pbs. Le crédit Euro a directement profité de cet environnement porteur et a connu son meilleur début d'année depuis 2012 (+2,09% en performance totale pour le marché cash Investment Grade illustré par l'indice BoAML Euro Corporate). Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux qu'attendu, donnant ainsi plus de poids au ton « hawkish » des banques centrales. Conjointement aux taux d'intérêt qui ont fortement baissé, les primes de crédit se sont resserrées progressivement tout au long du mois (-16 pbs de resserrement contre souverain sur le segment Investment Grade) sous l'effet du sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de rendement élevés par rapport aux niveaux historiques. Le très fort marché primaire de 100 Mds€ sur l'Investment Grade (deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions) n'a toutefois pas contrarié cette très forte dynamique. Les segments de marchés plus risqués ont surperformé (+3,21% pour le High Yield, +3,19% pour les hybrides Corporates).

## Février 2023

Février a été rythmé par les annonces des banques centrales avec en premier la FED qui a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base. Même si ce rythme de hausse va en ralentissant, la FED met en garde avec possiblement de futures hausses de taux plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pbs, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pbs en mars. L'objectif sous-jacent est d'atteindre un niveau d'inflation de 2% qui selon les estimations ne devrait pas arriver avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporate vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique. Bien que sa détention soit relativement faible, cette annonce de la BCE est symbolique car c'est la première fois qu'elle prend explicitement en considération le changement climatique dans le cadre de ces achats d'actifs. Le mois a aussi été marqué par la publication des chiffres d'inflation qui restent toujours élevés. Aux États-Unis, l'inflation sur janvier a reculé par rapport à décembre et ressort à +6.4% (+6.5% en décembre) mais ressort supérieure aux prévisions des économistes (+6.2%). L'inflation ne semble donc pas ralentir comme prévu, laissant présager une réaction plus ferme de la part de la banque centrale américaine. En Zone Euro, le taux d'inflation a quant à lui reculé, pour la troisième fois consécutive, avec 8,5% en janvier contre 9,2% en décembre. Enfin, en France, l'inflation publiée pour février augmente de +0,9% en rythme mensuel et de +6.2% sur un an (+6% en janvier). Elle est portée principalement par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie (+14% sur un an) avec la fin du bouclier tarifaire. On observe en France une augmentation des prix à la consommation de +7,2% en février sur un an. Cette hausse fait craindre aux marchés une réaction plus ferme de la part de la BCE alors que les anticipations de son taux terminal sont maintenant à 4%. Dans ce contexte, l'activité économique fait preuve de résistance comme l'ont suggéré les indicateurs PMI publiés sur le mois qui se redressent en Zone Euro avec un niveau à 52.3 et aux États-Unis à 50.2. Cette croissance est notamment soutenue par le secteur des services qui a atteint en février en zone euro un niveau de 53 (50.8 en janvier) et de 50.5 aux États-Unis. Dans ce contexte, les taux ont été fortement poussés à la hausse, avec la poursuite d'une inversion de courbe aux US (+61 pbs à 4.82% pour le 2 ans, +41 pbs à 3.92% pour le 10 ans) et en Europe avec l'Allemagne (+49p pbs à 3.14% pour le 2 ans et +37 pbs à 2.65% pour le 10 ans). Dans le sillage des marchés action européens qui ont performé, le crédit euro a globalement bien tenu sur le mois si on exclut l'effet de la hausse des taux souverains qui a eu un effet direct sur les valorisations (-1.44% en performance totale pour l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, mais +0.28% hors effet duration). Les primes de crédit sont quant à elles restées stables, voire se sont resserrées aussi bien sur les marchés cash (-4 pbs à 148 pbs) que dérivés (stable à 80 pbs pour l'Itraxx Main). Le High Yield et les segment haut beta ont davantage tenu dans cet environnement de hausse de taux (-0.17% en performance totale pour l'indice BoAML Euro High Yield) et les primes se sont même resserrées sur le marché cash (-20 pbs à 421 pbs), poursuivant leur bonne dynamique depuis le début d'année. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants tandis que les secteurs des biens de consommation et la chimie de sont un peu écartés en termes de primes.

## Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes turbulences sur les marchés financiers, notamment en lien avec le secteur bancaire. Dès le début du mois aux États-Unis, la Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la

Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Credit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. L'action de la banque a chuté de plus de 30% à la mi-mars et fait naître des craintes systémiques suffisamment fortes pour qu'une opération de secours soit mise en place. UBS a ainsi racheté Credit Suisse pour 3Mds CHF et la Confédération Helvétique lui a accordé une garantie de 9Mds CHF afin de rétablir la confiance des investisseurs. Un violent stress de marché s'est par ailleurs cristallisé autour de la valorisation des obligations Tier 1 (16Mds CHF) que les autorités suisses de régulation des marchés financiers (la FINMA) ont décidé de ramener à zéro, plaçant ainsi les porteurs obligataires derrière les actionnaires dans l'ordre de remboursement. Cette décision controversée a provoqué une stupéfaction au sein de la communauté internationale des investisseurs obligataires et provoqué un fort mouvement de « flight to quality ». Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. L'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6.4% précédemment et à +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pbs), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. Alors qu'une nouvelle hausse de +50pbs était attendue, la crise du secteur bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû prendre une décision plus accommodante pour endiguer la crise de confiance qui pourrait déstabiliser d'autres acteurs. Par ailleurs, ce FOMC marque un tournant sur les futures hausses de taux : une seule hausse de taux supplémentaire est attendue de la Fed d'ici la fin de l'année bien que la lutte contre l'inflation ne soit pas complètement terminée. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pbs plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements récents sur le secteur financier n'ont pas impacté la décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3.5%. L'objectif reste le même et en ligne avec ce que la BCE annonce depuis plusieurs mois, atteindre un niveau d'inflation de 2%. Dans ce contexte très chahuté, les taux souverains ont fini en fort repli, que ce soit sur la courbe américaine (-79pbs à 4.03% sur le 2 ans, -45pbs à 3.47% pour le 10 ans) ou allemande (-45pbs à 2.68% pour le 2 ans, -36 à 2.29% pour le 10 ans). La faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) suivie du sauvetage précipité de Credit Suisse par UBS et de l'effacement des AT1 ont provoqué une onde de choc sur les marchés du crédit, avec les Financières en premier plan : le segment des Contingent Convertibles (CoCos AT1) a accusé un recul de -11% sur le mois. Face à la défiance soudaine envers la classe d'actifs, les régulateurs européens ont réagi et réaffirmé que les actions ordinaires sont les premières à absorber les pertes avant les AT1. Cette déclaration a permis de calmer la situation même si la prime moyenne du segment des AT1 n'a récupéré qu'un tiers de l'écartement initial. Sur le reste du crédit, l'impact s'est également matérialisé en un écartement marqué des primes, en particulier sur les segments du High-Yield et des LT2 des Financières, même si le retracement de cet écartement a également été très fort en deuxième partie de mois. Dans l'ensemble, la prime du marché cash du crédit Euro Investment Grade (indice BoAML Euro Corporate) s'est écartée de +21pbs à 168pbs (+5pbs à 84pbs pour l'Itraxx Main), et de +53pbs à 474pbs pour le High-Yield Euro (indice BoAML Euro High Yield) contre +23pbs à 463pbs pour l'Itraxx Xover. En performance totale, la forte baisse des taux a permis de faire progresser les valorisations du segment Investment Grade (+1.02%). Aux côtés des Financières, le secteur de l'immobilier a également sous-performé. En dépit d'un contexte volatil et incertain, le marché primaire est resté actif bien qu'en recul (35Mds€ sur le mois contre 62Mds€ en mars 2022) ; les nouvelles émissions d'obligations subordonnées, et encore plus Financières, sont restées logiquement peu nombreuses ce mois-ci.

## Avril 2023

Le mois d'avril a d'abord été marqué par les annonces du FMI pour l'année 2023. Celles-ci indiquent que la guerre en Ukraine, l'inflation et plus récemment les inquiétudes sur le secteur bancaire ne permettent pas à l'économie mondiale d'afficher des perspectives de croissance optimistes. À la mi-avril, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2023 à +2.8% contre +3.4% l'année précédente. Les prévisions pour la Zone Euro sont quant à elles passées à +0.8% contre +3.5% en 2022 et +1.6% pour les États-Unis contre +2.1%. Les perspectives sont encore plus pessimistes pour la Grande Bretagne et l'Allemagne qui devraient traverser une période de récession. Le FMI prévoit ainsi pour la Grande Bretagne une baisse de -0.3% contre +4% en 2022 et pour l'Allemagne -0.1% contre +1.8%. Ces révisions à la baisse sont principalement liées à l'inflation qui reste encore trop élevée par rapport à l'objectif des banques centrales (2%). Bien que la hausse des prix annuelle de la Zone Euro soit en baisse à 6.9% contre 8.5%, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un

retour rapide vers la cible d'inflation. L'inflation sous-jacente étant persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an), la BCE envisagerait pour son prochain meeting du 4 mai, une nouvelle hausse de taux de 25pb, malgré le niveau déjà atteint, portant ainsi le taux de dépôt à 3.25%. L'inflation américaine qui a atteint 5% (son niveau le plus bas depuis 2 ans) reste portée par les services qui ont pris le relais sur les biens de consommation. L'inflation sous-jacente ne ralentit pas suffisamment sur le mois avec 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En conséquence, lors de son prochain meeting de début mai, la FED devrait augmenter ses taux de 25pb. En effet, après la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) et Signature en mars, une nouvelle banque américaine a fait faillite fin avril, la First Republic Bank. Déjà fragilisée en mars par ce contexte et après avoir récemment déclaré des retraits de plus de 100 milliards de dollars de dépôts, l'action de First Republic Bank s'est effondrée passant de 122.5 USD début mars à 14 USD mi-avril. Pour enfin être quasi nulle aujourd'hui. C'est JP Morgan, sollicité par le gouvernement, qui a repris la banque américaine ce qui devrait rassurer le secteur bancaire. On peut néanmoins constater que les hausses de taux ont eu raison de plusieurs banques aux États-Unis mais aussi en Europe avec Crédit Suisse et a engendré un mouvement général et indifférencié de défiance sur le secteur. La fin prochaine du cycle de hausse des taux aux États-Unis devrait soulager le secteur bancaire. Autre fait marquant qui clôture le mois d'avril, la dégradation de la note de la France de AA à AA- par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette baisse est motivée par le déficit budgétaire français mais aussi par les tensions sociales liées à la réforme des retraites. Dans ce contexte, les niveaux des taux souverains sont restés relativement stables, que ce soit sur la courbe américaine (-2pbs à 4.01% sur le 2 ans, -5pbs à 3.42% pour le 10 ans) ou allemande (+1pb à 2.69% pour le 2 ans, +2pbs à 2.31% pour le 10 ans). Le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une performance de +0.69% en avril (+0.50% de surperformance par rapport aux titres souverains de durée équivalente). Les primes de crédit contre souverain ont légèrement contribué aux rendements totaux de la classe d'actifs puisqu'elles se sont resserrées de -7pbs pour atteindre 163pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate. Les actifs à haut bêta ont légèrement sous-performé ce mois-ci avec notamment les LT2 qui se sont écartées de +4pbs à 241pbs (+0.16% de performance totale). Le segment du High Yield a quant à lui fini quasiment stable (-2pbs à 472pbs). Le marché primaire a enfin été actif sur le segment Investment Grade (20Mds€ au total sur le mois sur les Financières et les Corporates) tandis qu'aucune émission n'a eu lieu sur les LT2 / AT1 et les volumes sont restés faibles sur le High Yield (4.4Mds€).

## Mai 2023

Le mois de mai a été rythmé par les annonces des banques centrales. En début de période, la FED a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base (pb) plaçant les taux directeurs dans une fourchette de 5,00% à 5,25%. La banque centrale américaine semblait vouloir faire une pause dans les hausses de taux, apaisant ainsi les tensions actuelles du secteur bancaire. Mais le ralentissement de l'inflation n'étant pas jugé suffisant, la FED pourrait envisager une dernière hausse de taux lors des futurs FOMC de juin ou juillet. La même orientation a été donnée par la BCE avec une hausse de 25pb portant le taux de dépôt à 3,25%. Le marché envisage deux hausses supplémentaires de 25pb d'ici la fin de l'été car le niveau d'inflation reste encore trop élevé en Zone Euro. Christine Lagarde ne semble pas vouloir faire de pause et estime devoir conserver les taux à un niveau suffisamment restrictif pour ramener l'inflation à 2%. Les discussions autour du relèvement du plafond de la dette publique américaine ont maintenu les marchés en haleine sur le mois. Celui-ci a été touché en janvier 2023 alors que la dette atteignait 31 400 milliards de dollars. Selon les estimations, l'incapacité effective des États-Unis à faire face à leurs engagements financiers arriverait début juin. Ainsi, les Républicains et les Démocrates ont négocié âprement durant le mois afin de parvenir rapidement à un accord sur le relèvement du plafond de la dette. Sans ce dernier, les États-Unis n'ont plus la possibilité de lever de fonds sur les marchés, doivent hiérarchiser leurs dépenses et rencontrent des difficultés à honorer leurs emprunts. L'agence de notation Fitch Ratings avait d'ailleurs placé la note des États-Unis (AAA) sous surveillance le temps des négociations. Finalement, un accord a été trouvé pour suspendre temporairement le plafond de la dette jusqu'en janvier 2025, ce qui évite un risque de défaut de paiement des États-Unis et une récession marquée pour le pays. Sur les marchés obligataires, le taux à 10 ans américain finit le mois de mai à 3.64% (+22pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également augmenté sur la fin du mois pour terminer à 4.40% (+40bp). En Zone Euro, les taux sont restés stables avec le taux à 10 ans Bund allemand à 2.20% (-1pb), le taux 10 ans français ressort fin mai à 2,84% (-4pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (-2pb) et 3.35% (stable). Le marché du Crédit Euro Investment Grade s'est légèrement écarté ce mois-ci (de +9pbs à 169pbs pour la prime moyenne contre souverain pour l'indice BoAML Euro Corporate) mais finit toutefois en territoire légèrement positif (+0.19% de performance). Au sein de la classe d'actifs, les Financières et les Corporate se sont comportées de façon similaire tandis

que le segment BBB a surperformé les segments A et AA. Le High Yield s'est également écarté (+11pbs à 483pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield) mais a surperformé l'Investment Grade du fait d'un portage supérieur tandis que l'Investment Grade a également souffert de facteurs techniques moins favorables (en particulier un très fort marché primaire de 72Mds€ pour le mois de mai).

## Juin 2023

Malgré des développements géopolitiques préoccupants intervenus en juin et liés aux actions du groupe Wagner en Russie, les marchés sont restés plus focalisés sur les interventions des Banques Centrales alors que la situation économique reste contrastée. Aux États-Unis, l'économie commence à ralentir tandis que les dépenses de consommation s'appuient sur la bonne situation du marché du travail et restent solides. Néanmoins, l'ISM manufacturier s'est à nouveau contracté en mai et ressort inférieur au consensus. Cette situation a aussi prévalu en Europe où la zone euro a basculé en récession. Celle-ci affiche deux trimestres consécutifs négatifs en raison des chiffres allemands. Fin juin, la confiance des consommateurs de l'Eurozone a augmenté de 1,3 point par rapport à mai. Même si elle reste assez faible, elle suit une tendance à l'amélioration constante depuis septembre 2022. Par ailleurs, la trajectoire de l'inflation s'infléchit grâce au reflux des prix de l'énergie. Les Banques Centrales attendent l'inflexion de l'inflation sous-jacente pour lever la garde. L'inflation américaine a augmenté en glissement mensuel de +0.1% en mai (contre +0.4% en avril) et chuté en variation annuelle passant de +4.9% à +4.0%, mais l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) reste sur un rythme de progression mensuelle de 0.4% soit 5.3% annuel. En zone euro, la hausse des prix publiée fin juin ressort à +5.5%. L'inflation sous-jacente reste élevée (5.4%), en particulier dans le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif et devrait inciter la BCE à poursuivre la hausse des taux. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés - après dix hausses - dans une fourchette comprise entre 5.00% à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. Cependant Jerome Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et prévoit encore deux hausses d'ici fin 2023 pour contrer l'inflation sous-jacente (prévision 2023 révisée à +3.9%). Par ailleurs, la Fed a publié ses stress-tests (passés avec succès pour les 23 plus grosses banques américaines) qui témoignent de la solidité de l'économie américaine et confirment que le système bancaire est résilient. D'autre part et même si le programme de liquidité de la Fed (BTFP) est maintenant proche des 300 milliards de dollars, Janet Yellen a déclaré que le niveau de liquidité dans le système bancaire est solide mais qu'elle anticipe « une certaine consolidation bancaire ». En Europe et comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25pbs pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Les responsables de la BCE ont souligné que la hausse des salaires et hausse des coûts de l'énergie entraînent des effets de second tour, rendant plus difficile la baisse des prix à la consommation à 2%. Les projections de 2023, 2024 et 2025 ont vu des révisions notables à la hausse en raison d'un marché du travail solide, de coûts salariaux unitaires plus élevés et d'une désinflation lente. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses seront à prévoir au cours de l'année et la prochaine est « très probablement » prévue dès juillet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards fin juin), ce qui pourrait impacter les banques de petite taille. En Grande-Bretagne, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique, la BoE a surpris les attentes en augmentant pour la treizième fois consécutive les taux directeurs mais de manière plus importante que prévue (+50pbs contre +25pbs prévus). Les marchés obligataires ont donc logiquement évolué au gré des annonces et actions des Banques Centrales, des craintes sur la croissance et de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le taux à 2 ans américain a fortement varié et a augmenté de 49pbs pour terminer à 4.90%. Son équivalent à 10 ans termine à 3.84% (+19pbs) et l'inversion de la courbe de taux s'est accentuée. En Europe, les évolutions sont similaires avec un taux à 2 ans allemand augmentant de +49pbs (3.20% fin juin) tandis que le taux à 10 ans termine à 2.44% (+16pbs). Les spreads périphériques sont restés stables (Espagne) voire se sont resserrés (Italie). Le crédit a bien tenu en juin, malgré le discours hawkish des banques centrales et les signes de ralentissement économique. La classe d'actifs a commencé le mois sur des bases solides, avec l'émission de la première obligation AT1 depuis l'effondrement de SVB et la crise bancaire qui s'en est suivie. Le sentiment positif des investisseurs crédit a également été alimenté par les fondamentaux solides des entreprises européennes, notamment des bénéfices solides au premier trimestre, un effet de levier contrôlé et des soldes de trésorerie élevés. Les spreads de crédit ont reflété cet état d'esprit positif et se sont finalement resserrés après des semaines de stabilité. Ils ont

# OPCVM CPR MEZZO

reculé au cours de la seconde moitié du mois, perdant une partie de la performance accumulée depuis lors, en raison de données macroéconomiques plus faibles en Europe et d'avertissements sur les bénéfices dans le secteur de la chimie. La prime moyenne marché du crédit Euro Investment Grade s'est ainsi resserrée de -8pbs à 161pbs (indice BoAML Euro Corporate) pour une performance totale cependant négative du fait de la hausse des taux (mais en performance relative de +0.56% par rapport aux bonds du trésor de durée équivalente). Au sein du crédit, les actifs à bêta élevé et à faible durée ont surperformé les actifs plus sûrs. Les Financières subordonnées (en particulier les AT1) et le High Yield européen ont surperformé dans cet environnement (-37pbs à 446pbs pour la prime moyenne de l'indice BoAML Euro High Yield).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR MEZZO et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Mezzo - I en devise EUR : 6,56%
- Part CPR Mezzo - P en devise EUR : 6,29%
- Part CPR Mezzo - R en devise EUR : 6,44%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ESG I	10 956 471,10	10 967 793,25
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.25% 15-05-42	10 229 454,21	9 893 664,51
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	5 424 869,45	5 090 319,87
FREN REP PRES ZCP 25-01-23	4 997 756,97	5 000 000,00
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.125% 15-08-25	4 885 037,93	4 895 501,83
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.375% 30-09-23	4 883 819,34	4 705 899,87
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	4 475 076,04	4 740 846,44
INVITALIA 5.25% 14-11-25	4 994 200,00	3 542 457,20
ISHARES USD CORPORATE BOND	4 312 891,01	1 824 478,61
FREN REP PRES ZCP 29-03-23	2 989 071,13	2 991 345,70

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2023
<b>Part CPR MEZZO - I</b>	
Frais de gestion variables acquis	1 344 112,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	2,035
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	238 624,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,338
<b>Part CPR MEZZO - P</b>	
Frais de gestion variables acquis	7 948,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	1,77
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 955,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,406
<b>Part CPR MEZZO - R</b>	
Frais de gestion variables acquis	41,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	1,99
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 254 141 956,772

- o Change à terme : 40 570 798,47
- o Future : 142 019 462,61
- o Options :
- o Swap : 71 551 695,692

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT UBS EUROPE SE

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instrument financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	      1 280 000,00 <b>1 280 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP prévoyait une commission de surperformance de 30% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 3% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

De plus, dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1<sup>er</sup> juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP) :**

- CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris).*

- CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris).*

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
  - Méthode VaR absolue.
  - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
  - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
  - La profondeur d'historique est de 1 an, 262 scénarios et va du 30/06/2022 au 30/06/2023.
- VAR 95 :
  - Maximum : 9,62%
  - Minimum : 4,61%
  - Moyenne : 6,72%
- VAR 99 :
  - Maximum : 22,52%
  - Minimum : 8,71%
  - Moyenne : 13,57%
- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 369,17%.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

#### **Critères quantitatifs :**

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## **Politique Charbon**

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **• Fonds passifs ESG**

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

### **• Fonds passifs non ESG**

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.



Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

#### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2023**

**CPR MEZZO**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CPR ASSET MANAGEMENT  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CPR MEZZO relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers auxquels des contrats financiers sont intégrés :

Les titres financiers auxquels des contrats financiers sont intégrés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix de ces titres sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.12.04 11:02:40 +0100



## Comptes annuels

## Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>67 411 055,14</b>	<b>64 537 723,28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>58 011 141,86</b>	<b>61 488 392,26</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	58 011 141,86	61 488 392,26
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>1 828 337,70</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 828 337,70	
Titres de créances négociables	1 828 337,70	
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>5 813 298,19</b>	<b>1 669 038,54</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 813 298,19	92,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		1 668 946,39
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 758 277,39</b>	<b>1 380 292,48</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 209 309,90	758 177,06
Autres opérations	548 967,49	622 115,42
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>44 953 056,05</b>	<b>101 928 996,86</b>
Opérations de change à terme de devises	40 570 798,47	96 711 337,02
Autres	4 382 257,58	5 217 659,84
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 197 072,00</b>	<b>9 521 208,19</b>
Liquidités	1 197 072,00	9 521 208,19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>113 561 183,19</b>	<b>175 987 928,33</b>



## Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	66 421 897,20	77 291 181,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	761 091,45	-6 402 234,57
Résultat de l'exercice (a, b)	-695 613,65	3 318 120,31
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>66 487 375,00</b>	<b>74 207 066,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 035 496,56</b>	<b>3 484 940,48</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		233,50
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 035 496,56	3 484 706,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 209 310,54	805 214,31
Autres opérations	2 826 186,02	2 679 492,67
<b>DETTES</b>	<b>43 038 308,77</b>	<b>98 295 918,35</b>
Opérations de change à terme de devises	40 107 256,17	97 310 266,46
Autres	2 931 052,60	985 651,89
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2,86</b>	<b>2,51</b>
Concours bancaires courants	2,86	2,51
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>113 561 183,19</b>	<b>175 987 928,33</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0923	68 257 350,00	
XSFE YT1 AUST 0923	18 007 000,61	
EURO STOXX 50 0922		2 236 650,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	7 600 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S38	7 200 000,00	
Swaps d'inflation		
2.53 % EU HICP XT	20 000 000,00	20 000 000,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0922		322 089,48
FV CBOT UST 5 0923	4 318 811,59	
EURO BOBL 0922		248 380,00
EURO BOBL 0923	115 710,00	
TU CBOT UST 2 0923	60 015 295,60	
AUST 10Y BOND 0923	18 446 430,75	
DJES BANKS 0922		2 194 500,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 09/2022 CALL 3900		4 062 915,36
DJ EURO STOXX 50 09/2022 CALL 3700		3 523 957,20
DJ EURO STOXX 50 09/2022 PUT 3000		5 769 616,20
DJ EURO STOXX 50 09/2022 PUT 3200		4 767 706,80
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S37		100 000,00
CDX NA HY SERIE 38 V	134 738,77	142 044,10
ITRAXX EUR XOVER S37		8 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38	100 000,00	
CDX NA HY SERIE 39 V	7 259 395,05	
CDX NA HY SERIE 39 V	7 259 395,05	
Swaps d'inflation		
3 % EU HICP XT		15 000 000,00
3.3 % US CPI AI NSA	8 249 312,56	8 608 733,08
3.165 % US CPI	7 332 722,27	7 652 207,18

## Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
6.12 eu HICP		25 000 000,00
3.42 US CPI	6 416 131,99	6 695 681,29
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	82 556,59	800,83
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 350 539,37	4 773 225,80
Produits sur titres de créances	3 078,24	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	40 440,36	5 517,75
Produits sur instruments financiers à terme		435 000,00
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 476 614,56</b>	<b>5 214 544,38</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	16 277,23	10 696,31
Charges sur instruments financiers à terme	1 471 085,54	
Charges sur dettes financières	5 069,48	89 641,52
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 492 432,25</b>	<b>100 337,83</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>984 182,31</b>	<b>5 114 206,55</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 879 645,10	-820 514,28
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-895 462,79</b>	<b>5 934 720,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	199 849,14	-2 616 600,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-695 613,65</b>	<b>3 318 120,31</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les CDS :**

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front/Prix valorisateur.

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011486661 - Part CPR MEZZO - I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0010325605 - Part CPR MEZZO - P : Taux de frais maximum de 1% TTC

FR0013494911 - Part CPR MEZZO - R : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part/action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué à une performance nette de 1,5% par an.

Ainsi, à compter du 01/07/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois juin.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/06/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.
- Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 30% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.



Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

## **Mécanisme du swing pricing :**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM CPR MEZZO

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b><i>Part(s)</i></b>	<b><i>Affectation du résultat net</i></b>	<b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b>
Part CPR MEZZO - I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MEZZO - P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MEZZO - R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>74 207 066,99</b>	<b>155 296 769,94</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	96 303,65	1 776 062,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 531 523,66	-65 624 001,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	922 429,64	3 408 727,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 484 401,86	-13 907 677,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	15 343 366,33	37 983 561,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 302 454,55	-42 269 647,03
Frais de transactions	-57 925,48	-217 021,22
Différences de change	-362 703,66	7 681 063,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 750 309,55	-14 821 155,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 641 544,94</i>	<i>-10 391 854,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 391 854,49</i>	<i>-4 429 300,55</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-197 629,16	-1 034 336,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 307 815,35</i>	<i>-2 110 186,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 110 186,19</i>	<i>1 075 849,45</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-895 462,79	5 934 720,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>66 487 375,00</b>	<b>74 207 066,99</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 234 291,01	1,86
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 560 938,49	15,88
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 215 912,36	69,51
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>58 011 141,86</b>	<b>87,25</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Bons du Trésor	1 828 337,70	2,75
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 828 337,70</b>	<b>2,75</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	14 800 000,00	22,26
Taux	106 264 350,61	159,83
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>121 064 350,61</b>	<b>182,09</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Crédit	14 753 528,87	22,19
Taux	104 894 414,76	157,77
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>119 647 943,63</b>	<b>179,96</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	47 450 203,37	71,37			10 560 938,49	15,88		
Titres de créances	1 828 337,70	2,75						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 197 072,00	1,80
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2,86	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	68 257 350,00	102,66					38 007 000,61	57,16
Autres opérations	82 896 247,94	124,68					21 998 166,82	33,09

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 922 056,46	2,89	10 154 907,01	15,27	16 445 999,10	24,74	9 736 055,38	14,64	19 752 123,91	29,71
Titres de créances	1 828 337,70	2,75								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 197 072,00	1,80								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		2,86								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture			20 000 000,00	30,08	86 264 350,61	129,75				
Autres opérations					60 015 295,60	90,27	26 432 688,41	39,76	18 446 430,75	27,74

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CZK		Devise 3 MXN		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	15 091 713,68	22,70					5 738 714,97	8,63
Titres de créances	1 828 337,70	2,75						
OPC	3 867 963,15	5,82						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	705 254,31	1,06	4 183 694,78	6,29	1 582 006,03	2,38	4 607 133,40	6,93
Comptes financiers	172 224,60	0,26			1 181,64		878 696,96	1,32
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	22 488 589,40	33,82					9 906 166,64	14,90
Comptes financiers				2,85			0,01	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture							18 007 000,61	27,08
Autres opérations	100 985 802,88	151,89					18 446 430,75	27,74

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	10 330 199,07
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	30 240 599,40
	Dépôts de garantie en espèces	1 232 257,58
	Collatéraux	3 150 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>44 953 056,05</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	29 799 359,40
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	10 307 896,77
	Frais de gestion fixe	55 191,35
	Frais de gestion variable	1 592 680,89
	Collatéraux	1 280 000,00
	Autres dettes	3 180,36
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>43 038 308,77</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 914 747,28</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR MEZZO - I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	77,900	39 064,52
Parts rachetées durant l'exercice	-23 803,297	-12 415 031,82
Solde net des souscriptions/rachats	-23 725,397	-12 375 967,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	125 056,712	
<b>Part CPR MEZZO - P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 008,891	57 239,13
Parts rachetées durant l'exercice	-2 033,515	-116 491,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1 024,624	-59 252,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 762,921	
<b>Part CPR MEZZO - R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR MEZZO - I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR MEZZO - P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR MEZZO - R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
<b>Part CPR MEZZO - I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	283 330,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	1 344 112,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,91
Frais de gestion variables acquis	238 624,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CPR MEZZO - P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 623,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	7 948,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,65
Frais de gestion variables acquis	1 955,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CPR MEZZO - R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	41,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	2,04
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	



## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 974 235,40
	LU0567780803	AMUNDI MM SH TERM USD IV	1 028 900,36
	FR0014003DU0	CPR EURO GOV ISR PART I	100 060,55
	LU2036818529	CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	112,08
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	1 845 162,41
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 974 235,40</b>

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-695 613,65	3 318 120,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-695 613,65</b>	<b>3 318 120,31</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-689 837,22	3 299 234,80
<b>Total</b>	<b>-689 837,22</b>	<b>3 299 234,80</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 753,55	18 799,89
<b>Total</b>	<b>-5 753,55</b>	<b>18 799,89</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-22,88	85,62
<b>Total</b>	<b>-22,88</b>	<b>85,62</b>

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	761 091,45	-6 402 234,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>761 091,45</b>	<b>-6 402 234,57</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	755 936,57	-6 360 666,07
<b>Total</b>	<b>755 936,57</b>	<b>-6 360 666,07</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 131,05	-41 401,21
<b>Total</b>	<b>5 131,05</b>	<b>-41 401,21</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part CPR MEZZO - R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	23,83	-167,29
<b>Total</b>	<b>23,83</b>	<b>-167,29</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>157 973 287,66</b>	<b>139 802 157,07</b>	<b>155 296 769,94</b>	<b>74 207 066,99</b>	<b>66 487 375,00</b>
<b>Part CPR MEZZO - I en EUR</b>					
Actif net	157 423 158,35	139 294 183,55	154 757 148,85	73 726 958,72	66 036 322,58
Nombre de titres	2 975,000	2 828,000	273 489,362	148 782,109	125 056,712
Valeur liquidative unitaire	52 915,34	49 255,36	565,86	495,53	528,05
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-138,47	-2 875,07	57,38	-42,75	6,04
Capitalisation unitaire sur résultat	195,31	403,61	1,41	22,17	-5,51
<b>Part CPR MEZZO - P en EUR</b>					
Actif net	550 129,31	507 973,52	537 404,68	478 170,71	448 990,03
Nombre de titres	9 366,743	9 310,826	8 601,760	8 787,545	7 762,921
Valeur liquidative unitaire	58,73	54,55	62,47	54,41	57,83
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-3,18	6,34	-4,71	0,66
Capitalisation unitaire sur résultat	0,10	0,32	-0,03	2,13	-0,74
<b>Part CPR MEZZO - R en EUR</b>					
Actif net			2 216,41	1 937,56	2 062,39
Nombre de titres			20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire			110,82	96,87	103,11
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			9,82	-8,36	1,19
Capitalisation unitaire sur résultat			0,06	4,28	-1,14

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG EUAR05+2.75% 28-06-27	EUR	2 000 000	1 575 521,57	2,37
NORDDEUTSCHE LANDESBANK 6.25% 10/04/2024	USD	3 000 000	2 710 484,74	4,08
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>4 286 006,31</b>	<b>6,45</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	2 000 000	1 733 208,76	2,61
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>1 733 208,76</b>	<b>2,61</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	1 600 000	1 234 291,01	1,86
RAIFFEISEN BANK INTL AG 2.875% 18-06-32	EUR	1 700 000	1 394 951,78	2,10
VORALBERGER LANDESHYPOBANK 4.125% 16-02-26	EUR	600 000	600 192,74	0,90
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>3 229 435,53</b>	<b>4,86</b>
<b>BELGIQUE</b>				
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	600 000	614 813,08	0,92
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>614 813,08</b>	<b>0,92</b>
<b>CANADA</b>				
BANK OF MONTREAL SOFFRAT+0.465% 10-01-25	USD	1 500 000	1 385 528,79	2,08
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO AUTRE V+0.55% 15-09-23	USD	1 000 000	918 972,92	1,39
ROYAL BANK OF CANADA SOFFRAT+0.3% 19-01-24	USD	1 500 000	1 388 160,63	2,09
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>3 692 662,34</b>	<b>5,56</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	1 600 000	1 601 353,57	2,41
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	1 000 000	883 425,67	1,33
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	1 500 000	1 286 429,38	1,94
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	2 100 000	2 067 593,17	3,11
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	2 000 000	1 850 862,96	2,78
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	700 000	694 488,55	1,04
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>8 384 153,30</b>	<b>12,61</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
FORD MOTOR CREDIT 5.584% 18-03-24	USD	1 000 000	925 531,02	1,39
GS 0 11/29/23	USD	2 000 000	1 851 914,04	2,78
MACY S RETAIL HOLDINGS LLC 5.875% 01-04-29	USD	2 300 000	1 958 326,29	2,95
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 735 771,35</b>	<b>7,12</b>
<b>FINLANDE</b>				
CITYCON OYJ 3.625% PERP	EUR	2 000 000	1 120 923,11	1,69
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 120 923,11</b>	<b>1,69</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 500 000	1 565 327,14	2,35
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	900 000	906 922,24	1,36

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE AUTRE V+0.57% 14-01-25	USD	1 610 000	1 475 931,15	2,22
EDF 4.0% PERP	EUR	500 000	500 964,88	0,75
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	1 000 000	846 832,77	1,27
ILIAD HOLDING SAS 6.5% 15-10-26	USD	1 300 000	1 143 589,21	1,72
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	500 000	500 697,43	0,76
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	1 700 000	1 517 002,78	2,29
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 457 267,60</b>	<b>12,72</b>
<b>ISLANDE</b>				
ISLANDSBANKI HF 7.375% 17-05-26	EUR	1 000 000	1 014 245,02	1,52
<b>TOTAL ISLANDE</b>			<b>1 014 245,02</b>	<b>1,52</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE SANP SPA 5.017% 26-06-24	USD	1 500 000	1 333 274,89	2,01
INVITALIA 5.25% 14-11-25	EUR	1 500 000	1 558 191,78	2,34
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 891 466,67</b>	<b>4,35</b>
<b>JAPON</b>				
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	1 500 000	725 243,42	1,09
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>725 243,42</b>	<b>1,09</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ALATPF 1 01/07/25	EUR	500 000	457 528,24	0,69
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>457 528,24</b>	<b>0,69</b>
<b>MEXIQUE</b>				
PETROLEOS MEXICANOS E3R+2.4% 24-08-23	EUR	1 000 000	1 003 083,54	1,51
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>1 003 083,54</b>	<b>1,51</b>
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>				
NOUV 2.75% 15-04-37	NZD	7 000 000	3 156 259,37	4,75
NOUV 3.5% 14-04-33	NZD	5 000 000	2 582 455,60	3,88
<b>TOTAL NOUVELLE-ZELANDE</b>			<b>5 738 714,97</b>	<b>8,63</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
CTP BV	EUR	1 000 000	983 715,84	1,48
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	1 000 000	961 825,85	1,45
VOLKSWAGEN INTL FIN NV 5.125%/TV PERP	EUR	1 000 000	1 042 069,91	1,57
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 987 611,60</b>	<b>4,50</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 280 603,11	1,92
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>1 280 603,11</b>	<b>1,92</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14-11-25	EUR	2 500 000	2 636 455,60	3,97
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>2 636 455,60</b>	<b>3,97</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	1 500 000	1 514 182,52	2,27
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 514 182,52</b>	<b>2,27</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	EUR	1 800 000	1 507 765,79	2,26
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 507 765,79</b>	<b>2,26</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>58 011 141,86</b>	<b>87,25</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>58 011 141,86</b>	<b>87,25</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ETATS-UNIS</b>				
UNIT STAT TREA BIL ZCP 20-07-23	USD	2 000 000	1 828 337,70	2,75
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 828 337,70</b>	<b>2,75</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 828 337,70</b>	<b>2,75</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 828 337,70</b>	<b>2,75</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CPR EURO GOV ISR PART I	EUR	1	100 060,55	0,15
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	91	1 845 162,41	2,78
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 945 222,96</b>	<b>2,93</b>
<b>IRLANDE</b>				
iShares Floating Rate Bond UCITS ETF USD ACC	USD	100 000	510 879,93	0,76
ISHARES USD CORPORATE BOND	USD	25 000	2 328 182,86	3,50
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 839 062,79</b>	<b>4,27</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI MM SH TERM USD IV	USD	1 000	1 028 900,36	1,55
CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	EUR	1	112,08	
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 029 012,44</b>	<b>1,55</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>5 813 298,19</b>	<b>8,74</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>5 813 298,19</b>	<b>8,74</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
AUST 10Y BOND 0923	AUD	35	-28 864,86	-0,04
EURO BOBL 0923	EUR	1	-1 530,00	-0,01
EURO SCHATZ 0923	EUR	-651	574 505,00	0,86
FV CBOT UST 5 0923	USD	44	-45 270,97	-0,07
TU CBOT UST 2 0923	USD	322	-559 485,28	-0,84
XSFE YT1 AUST 0923	AUD	-106	30 049,29	0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-30 596,82</b>	<b>-0,05</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-30 596,82</b>	<b>-0,05</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps d'inflation</b>				
2.53 % EU HICP XT	EUR	20 000 000	-1 716 172,98	-2,58
3.165 % US CPI	USD	8 000 000	-196 256,55	-0,30
3.3 % US CPI AI NSA	USD	9 000 000	-171 363,49	-0,26
3.42 US CPI	USD	7 000 000	64 643,88	0,10
<b>TOTAL Swaps d'inflation</b>			<b>-2 019 149,14</b>	<b>-3,04</b>
<b>Credit Default Swap</b>				
CDX NA HY SERIE 38 V	USD	147 000	5 511,56	0,01
CDX NA HY SERIE 39 V	USD	7 920 000	236 897,94	0,35
CDX NA HY SERIE 39 V	USD	7 920 000	236 897,94	0,36
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-7 200 000	-361 164,16	-0,54
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-7 600 000	-381 228,84	-0,57
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	100 000	5 016,17	0,01
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-258 069,39</b>	<b>-0,38</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-2 277 218,53</b>	<b>-3,42</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-2 307 815,35</b>	<b>-3,47</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	AUD	-1 941,28	-1 184,43	
APPEL MARGE CACEIS	USD	659 788,37	604 755,61	0,91
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-572 975	-572 975,00	-0,86
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>30 596,18</b>	<b>0,05</b>
<b>Créances</b>			<b>44 953 056,05</b>	<b>67,61</b>
<b>Dettes</b>			<b>-43 038 308,77</b>	<b>-64,73</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 197 069,14</b>	<b>1,80</b>
<b>Actif net</b>			<b>66 487 375,00</b>	<b>100,00</b>

Part CPR MEZZO - P	EUR	7 762,921	57,83
Part CPR MEZZO - I	EUR	125 056,712	528,05
Part CPR MEZZO - R	EUR	20,000	103,11



## Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Mezzo

Identifiant d'entité juridique :  
969500CJC28MEN2SZO68

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **39,63%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

#### Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,60 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,00 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

#### ● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

#### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NZGB 2.75% 04/37	Emprunts d'Etats	4,64%	NZL
NDB 6.25% 4/24	Finance	3,99%	DEU

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/07/2022** au **30/06/2023**

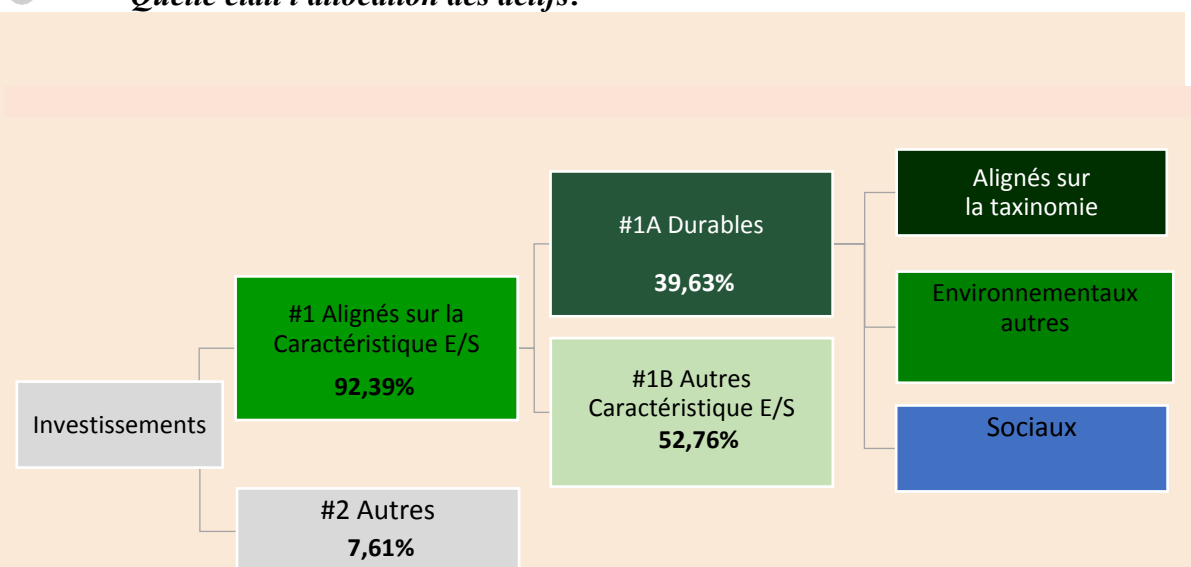
CESSPO VAR 11/25 EMTN	Finance	3,87%	CZE
NZGB 3.5% 4/33	Emprunts d'Etats	3,79%	NZL
ISHARES IBOXX USD CORP BOND	Fonds	3,40%	IRL
CAZAR VAR 06/25	Finance	3,04%	ESP
M 5.875% 04/29 144A	Conso cyclique	2,87%	USA
GS FRN 11/23	Finance	2,72%	USA
UCAJLN VAR 11/29	Finance	2,72%	ESP
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds	2,71%	FRA
TBIP USA 20/07/23	Emprunts d'Etats	2,69%	USA
ANVAU VAR 03/81 EMTN	Services publics	2,55%	AUS
ABANCA VAR 05/26 EMTN	Finance	2,35%	ESP
PBBGR FRN 6/27	Finance	2,31%	DEU
AFFP 8.125% 05/28	Industrie	2,30%	FRA



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?*

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	<i>50,56%</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>11,12%</i>
<i>Fonds</i>	<i>8,52%</i>
<i>Conso cyclique</i>	<i>7,56%</i>
<i>Industrie</i>	<i>4,52%</i>
<i>Immobilier</i>	<i>3,65%</i>
<i>Services publics</i>	<i>3,28%</i>
<i>Conso non cyclique</i>	<i>2,26%</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>1,82%</i>
<i>Services de communication</i>	<i>1,67%</i>
<i>Énergie</i>	<i>1,47%</i>
<i>Forex</i>	<i>0,68%</i>
<i>Autres</i>	<i>-3,42%</i>



Liquidités	6,30%
------------	-------



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

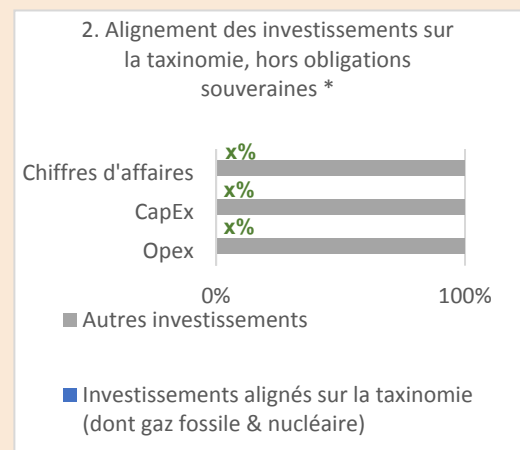
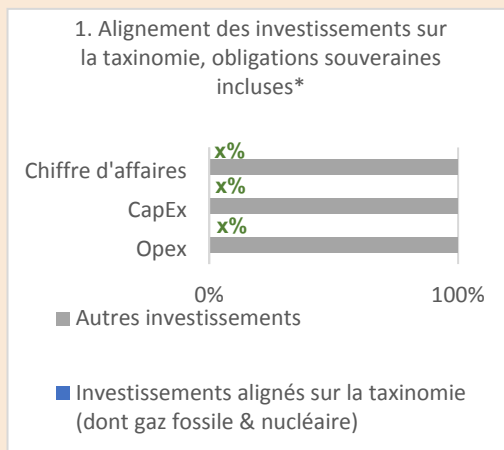
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**Données non-encore disponibles.**

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en

permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.